

Lycée : les dangers de la réforme

“Une réforme, c’est d’abord une méthode et un calendrier”, affirme le ministre de l’Education dans le courrier qu’il adresse aux chefs d’établissement le 30 novembre 2009, avec les prescriptions pédagogiques pour la diffusion de sa réforme. On aurait aimé qu’il fasse preuve du même souci pédagogique en rédigeant sa réforme. On sait qu’au contraire, il s’agit avant tout d’ÉCONOMISER sur le budget de l’Éducation nationale.

L’autonomie, pour le ministre, c’est d’abord réduire la quantité et la qualité de ce qui est mis au service de l’élève. On prétend donner plus, en retirant les conditions mêmes de l’apprentissage. Et c’est toujours avec cet argument d’autonomie que le gouvernement s’attaque aux enseignants. Mais ici, c’est de l’autonomie des établissements qu’il s’agit. Ses conséquences sur le métier d’enseignant sont désastreuses.

Globaliser les dédoublements avec une répartition propre par établissement, tout en réduisant les heures disciplinaires permet de supprimer des milliers de postes, et, en confiant plus de classes au même enseignant, d’allourdir considérablement sa charge de travail. Voilà le but ultime de cette réforme pressentie.

Il suffit ensuite de penser la polyvalence des missions des enseignants, tour à tour **surveillants** quand les élèves font leur travail personnel ; **conseillers d’orientation** sans qualification ni formation digne de ce nom ; **tuteurs** individualisés dans leur travail quand la concertation pédagogique est le seul moyen efficace de faire progresser les élèves dans la cohérence ; “**challengeurs**” quand ils soumettent un projet en concurrence avec un autre au conseil pédagogique (dont la force devient presque décisionnaire puisque la décision finale sur la mise en place d’un projet, proposé à deux reprises au conseil d’administration et ayant essuyé deux refus, relèverait dorénavant de la seule décision du chef d’établissement) ; ou **enseignants**, si, si, mais dans des matières nouvelles, sans formation ni didactique de la matière envisagées !

L’autonomie pour les jeunes, ce serait pouvoir construire son orientation dans un cadre sécurisant, avec des interlocuteurs identifiés et qualifiés, des CO-psy. Ici, c’est la rhétorique de la démagogie qui l’emporte : on prétend offrir une multitude d’enseignements dits d’exploration dans chaque établissement, ce qui ne sera pas le cas étant donné que cette réforme se fait à moyens constants.

On sait que ces choix de disciplines ne feront que mettre les établissements en concurrence. Les stages passerelles, qui prétendent donner le droit à l’erreur aux élèves qui voudraient changer de filières, ressemblent à une usine à gaz : comment se remettre à niveau en quelques jours sur des matières telles que les lettres, les mathématiques ou l’économie ?

Enfin, aider les élèves à construire leur **autonomie**, c’est leur permettre de se construire dans la classe, avec toute l’hétérogénéité intellectuelle et sociale qui la compose. Or, au lieu de penser le bénéfice d’une entraide entre les élèves, dans des groupes plus petits, à taille humaine, la réforme relève toujours d’une idéologie de l’individualisation dans le groupe classe : ceux qui ont des difficultés sont “accompagnés” dans leurs difficultés, ceux qui réussissent approfondissent leurs réussites, et ceux qui veulent construire leur projet d’orientation le font aussi, en classe entière, devant un enseignant dépassé par ces multiples missions, et qui peut-être, ne connaîtra même pas la classe.

Une réforme, c’est d’abord un bilan, un questionnement et une réponse adaptée à des besoins, ici, pédagogiques.

La pédagogie mise en place par le ministre pour convaincre les enseignants que cette réforme est la bonne et qu’elle est faite dans l’intérêt des élèves et des enseignants, ne fonctionnera pas. Au contraire, cette réforme montre bien la volonté d’économie, l’idéologie individualiste et l’inculture dramatique des concepteurs de la réforme en matière de recherche en didactique et en pédagogie dans les trente dernières années.

Tout cela est porteur de graves dangers pour l’avenir et nécessite une réaction d’ampleur qui associe à la fois les enseignant-es, les parents, les jeunes et les citoyens car c’est bien toute la société qui est concernée.

Montreuil, le 4 décembre 2009



S’informer

Pour être au fait de l’actualité sociale, vous pouvez consulter les sites de :

- La CGT : www.cgt.fr, notamment la lettre d’information du site
- L’UNSEN : www.unsen.cgt.fr

Sommaire :

- p.2 . Classe de seconde
- p.3 . N^o grille horaire élèves de seconde
- p.4 . Classe de première
- . N^o grille horaire élèves de première
- p.5 . Classe de terminale
- . N^o grille horaire élèves classe de terminale
- p.6 . Communiqué intersyndical
- . Bulletin d’adhésion

Réforme du lycée :

Au secours, la réforme Darcos revient par la fenêtre !

■ Classe de seconde (mise en application septembre 2010)

Situation actuelle	Après la réforme	Commentaires
→ Sur les options obligatoires en seconde		
<p>Actuellement nommés enseignements de détermination, ils étaient au nombre de 2 (chacun 3 h). Dans ces enseignements, la LVII était quasi obligatoire (hormis dans les lycées préparant aux séries technologiques industrielles). La réforme prévoit qu'elle soit intégrée au tronc commun avec des horaires fusionnés avec la LVI.</p>	<p>Deux enseignements d'exploration qui remplaceraient les enseignements de détermination, 54 h annuelles (soit 1h30 chacun) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 enseignement d'exploration dans le domaine économique avec SES ou économie gestion mais de 1h30, • 1 autre enseignement d'exploration de 1h30 qui doit être différent du premier et à choisir parmi la liste suivante : SES, Economie/gestion, Santé et social, Biotechnologies, Sciences et laboratoire, Littérature et société, Sciences de l'ingénieur, Méthodes et pratiques scientifiques, Création et innovation technologiques, Création et activités artistiques (arts visuels ou arts du son ou art du spectacle ou patrimoines), LVIII, Langues et cultures de l'antiquité : Grec, Langues et cultures de l'antiquité : Latin. 	<p><i>Sur l'enseignement de l'économie, le flou est inquiétant. Si l'enseignement de SES sera assuré par les profs de cette discipline, qui assurera celui d'économie gestion ? Le bon sens voudrait que ce soit les profs d'éco gestion mais y en aura-t-il dans tous les établissements ? Ou alors fera-t-on venir des collègues pour quelques heures ? Ou est-ce les profs de SES qui le feront ? Ou, plus simplement, est-ce que cette option ne sera pas proposée ? Si ce n'est pas proposé dans tous les établissements, on fabrique encore de la sélection...</i></p> <p><i>De plus, la réforme est vendue sur plus de choix pour que les élèves choisissent mieux leur orientation. Pourtant, le choix proposé sera des plus restreints, à moins d'ouvrir dans tous les établissements l'ensemble (ou une grande partie) des options proposées : cela demanderait des moyens supplémentaires, ce qui n'est pas vraiment à l'ordre du jour. Au contraire les économies auront bien lieu (ex : horaire de SES / 2).</i></p> <p><i>Pédagogiquement cela pose aussi question : les intitulés des options sont définis avant même d'avoir parlé de leur contenu. Ex : quid de Littérature et société ?</i></p> <p><i>Les 54h annuelles permettent la semestrialisation, forme avancée de l'annua-</i></p>
→ Sur les dédoublements et l'autonomie pédagogique		
<p>Des dédoublements existent, soit sous forme de module (Français, Maths, HG, LVI), de TP (Sc Phy, SVT), soit de groupes à effectifs réduits (ECJS).</p>	<p>Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer les enseignements en groupe à effectif réduit. Le volume est arrêté par les recteurs sur une base moyenne de 10h30 (dont 0h30 fléchée sur l'ECJS) par semaine et par division.</p>	<p><i>Suivant les dédoublements choisis, cela modifie les heures profs de manière substantielle. Comme le choix des dédoublements dépendrait de chaque établissement, cela aura des conséquences sur les postes.</i></p> <p><i>Dans "le cas où le CA rejette la seconde proposition relative à l'emploi des dotations en heures d'enseignement et d'accompagnement personnalisé qui lui est soumise, le chef d'établissement en arrête l'emploi".</i></p> <p><i>Ce projet d'arrêté dépasse l'autonomie des établissements dans le domaine pédagogique : il s'agit du renforcement de l'autonomie du chef d'établissement, d'autant plus que, désormais, il désignerait les membres du conseil pédagogique.</i></p>
→ Accompagnement personnalisé		
<p>Aujourd'hui existe une aide individualisée en Français et en Maths, présente dans l'horaire profs mais qui ne concerne pas tous les élèves.</p>	<p>72 heures annuelles qui peuvent être utilisées sur une base de deux heures hebdomadaires.</p>	<p><i>Même problématique que lors de la rénovation de la voie professionnelle.</i> <i>Porte ouverte à l'annualisation</i></p>
	<p>Accompagnement qui est placé sous la responsabilité des professeurs, en particulier du professeur principal.</p>	<p><i>Alourdissement de la charge de travail : quelle revalorisation ?</i></p>
	<p>Les modalités d'organisation de l'accompagnement font l'objet de propositions du conseil pédagogique, ensuite soumises à l'approbation du conseil d'administration par le chef d'établissement.</p>	<p><i>Autonomie. (cf ci-dessus " dédoublements ")</i></p>
→ Les langues		
<p>La Langue I est dans les enseignements obligatoires et la langue II dans les enseignements de détermination.</p>	<p>Fusion des horaires de LVI et LVII. Travail en groupe de compétences.</p>	<p><i>Aucune garantie sur les effectifs, les dédoublements.</i></p>
→ Tutorat		
	<p>Les élèves volontaires peuvent bénéficier d'un dispositif de tutorat qui consiste à conseiller et guider l'élève dans son parcours de formation et d'orientation.</p>	<p>Rien n'est dit sur les conditions de mise en place...</p>
→ Stages de remise à niveau et passerelles		
<p>Le code de l'éducation prévoit la possibilité de ces stages (articles D 331-34, D 333-18-1).</p>	<p>Les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages de remise à niveau, notamment pour éviter un redoublement.</p>	<p>Rien n'est dit sur les conditions de mise en place. Est-ce qu'ils auront lieu pendant les vacances scolaires ?</p>
	<p>Les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages passerelles pour leur permettre de changer d'orientation.</p>	<p>Rien n'est dit sur les conditions de mise en place. Est-ce qu'ils auront lieu pendant les vacances scolaires ?</p>

■ Grille horaire élève de seconde avant/après la réforme

	Horaire élève actuel	Horaire élève après réforme	Différence
→ Enseignements obligatoires			
Français	4h30	4 h	- 0h30
HG	3h30	3h	- 0h30
LVI	3h	5h30	0h
LVII ¹	2h30	<i>Globalisé avec LVI</i>	0h
Maths	4h	4h	0h
Sciences Physiques	3h30	3h	-0h30
SVT	2h	1h30	- 0h30
EPS	2h	2h	0h
ECJS	0h30	0h30	0h
Sous total enseignement obligatoire	25h30	23h30	- 2h
Aide individualisée ²	(2h)	(0h)	- 2h
Accompagnement personnalisé ²	0h	2h	+ 2h
→ Enseignements optionnels³			
Sciences économiques et sociales (SES)	2h30	1h30	- 1h
<i>Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion</i>	0h	1h30	+ 1h30
Langue vivante 3	2h30	3h	+ 0h30
Latin	3h	3h	0
Grec	3h	3h	0
SMS (<i>Santé et social</i>)	3h	1h30	- 1h30
Biologie de laboratoire et paramédicale (BLP) <i>(Biotechnologies)</i>	3h	1h30	- 1h30
Physique et chimie de laboratoire (PCL) <i>(Sciences et laboratoires)</i>	3h	1h30	- 1h30
Informatique et systèmes de production (ISP) ⁴	3h	0h	- 3h
<i>Littérature et société</i>	0h	1h30	+ 1h30
Initiation aux sciences de l'ingénieur (ISI) <i>(Sciences de l'ingénieur)</i>	3h	1h30	- 1h30
Mesures physiques et informatique (MPI) <i>(Méthodes et pratiques scientifiques)</i>	3h	1h30	- 1h30
Informatique de gestion et de communication (IGC) <i>(Création et innovation technologique)</i>	3h	1h30	- 1h30
Arts	3h	1h30	- 1h30
Arts du cirque	6h	6h	0
Culture-design	3h	0h	- 2 h <i>(globalisé avec création design)</i>
Création-design	5h	0h	
Création et culture design	0h	6h	

1. Actuellement considérée comme enseignement de détermination mais quasi obligatoire car concerne 97 % des élèves.

2. 1 heure en Français et 1 h en maths, ne concerne pas tous les élèves.

3. La nouvelle dénomination des options en italique (2 options au choix prévues dans la réforme)

4. Disparition de l'informatique et système de production dans le projet de réforme

■ La classe de première (mise en application septembre 2011)

Après la réforme	Commentaires
<i>Sur le tronc commun</i>	
.Représente 60 % des enseignements Français, HG, LV I et LVII, EPS, ECJS, Accompagnement personnalisé, TPE.	Si l'idée d'un tronc commun n'est pas forcément une mauvaise idée, l'utilisation qui en est faite par Chatel est porteuse de danger. Elle servira à regrouper les classes entre elles durant les disciplines du tronc commun.
Les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages de remises à niveau.	De plus l'argument utilisé disant que cela permet les changements de filières est en partie faux, s'il est possible d'aller de S vers L ou ES, il sera quasi impossible de faire le parcours inverse du fait de l'absence des matières scientifiques dans le tronc commun. Quelque part cela renforce la hiérarchie des filières.
<i>Accompagnement personnalisé</i>	
72 h annuelles	Mise en place : idem classe de seconde cf. ci-dessus
<i>Sur les dédoublements</i>	
1° L => 7 heures par semaine 1° ES => 7 heures par semaine 1°S => 9 heures par semaine	Mise en place : idem classe de seconde cf. ci-dessus

■ Grilles horaires élèves de première

Premières	S	S	Diff.	S.	S	Diff.	ES	ES	Diff.	L	L	Diff.
	Opt. SVT	Opt. SVT		Opt. SI	Opt. SI					2009	2011	
<i>Horaire élève hors dédoublement</i>	<i>2009</i>	<i>2011</i>		<i>2009</i>	<i>2011</i>		<i>2009</i>	<i>2011</i>		<i>2009</i>	<i>2011</i>	
Français	4	4	0	4	4	0	4	4	0	6	4	- 2
HG	2,5	4	1,5	2,5	4	1,5	4	4	0	4	4	0
LV1 et 2	4	4,5	0,5	4	4,5	0,5	4,5	4,5	0	5,5	4,5	- 1
EPS	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0
ECJS	0,5	0,5	0	0,5	0,5	0	0,5	0,5	0	0,5	0,5	0
Maths	5	4	- 1	5	4	- 1	3	3	0	2	0	- 2
Sciences Physiques	4,5	3	- 1,5	4,5	3	- 1,5						
SVT	4	3	- 1									
Sciences expérimentales							1,5	1,5	0	1,5	1,5	0
Sciences de l'ingénieur (SI)				8	7	- 1						
SES							5	5	0			
Littérature française										0	2	2
Littérature étrangère										0	2	2
Ens. obligatoire au choix							2	0	- 2	3	3	0
TPE	2	1	- 1	2	1	- 1	2	1	- 1	2	1	- 1
Total enseignement	28,5	26	- 2,5	32,5	30	- 2,5	28,5	25,5	- 3	26,5	24,5	- 2
Accompagnement personnalisé	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2
Total horaire élèves	28,5	28	- 0,5	32,5	32	0,5	28,5	27,5	- 1	26,5	26,5	0

 = Tronc commun

■ La classe de terminale (mise en application septembre 2011)

Après la réforme	Commentaires
<i>Sur le tronc commun</i>	
LVI et LVII, ECJS, EPS, accompagnement personnalisé.	Le tronc commun se réduit entre la première et la terminale au détriment de l'HG qui intègre les enseignements spécifiques en et ES sauf en Terminale S où elle devient optionnelle.
<i>Accompagnement personnalisé</i>	
72 h annuelles	Mise en place : Idem classe de seconde cf. ci-dessus.
<i>Sur les dédoublements</i>	
Term L => 6 heures hebdo Term ES => 6 heures hebdo Term S => 10 heures hebdo	Mise en place : Idem classe de seconde cf. ci-dessus.

■ Grilles horaires élèves de terminale

Terminales	S	S	Diff.	S.	S	Diff.	ES	ES	Diff.	L	L	Diff.
	Opt. SVT	Opt. SVT		Opt. SI	Opt. SI		ES	ES		L	L	
<i>Horaire élève hors dédoublement</i>	2009	2011		2009	2011		2009	2011		2009	2011	
Philosophie	3	3	0	3	3	0	4	4	0	7	8	1
HG	2,5	(option 2h)	- 2,5	2,5	0	- 2,5	4	4	0	4	4	0
LV1 et 2	4	4	0	4	4	0	4	4	0	5	4	- 1
EPS	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0
ECJS	0,5	0,5	0	0,5	0,5	0	0,5	0,5	0	0,5	0,5	0
Maths	5,5	5	0	5	5	0						
Sciences physiques	5	6	0,5	5,5	6	0,5	4	4	0			
SVT	3,5	3,5	0									
Sciences de l'ingénieur (SI)				8	8	0						
SES							6	5	- 1			
Littérature française										4	2	- 2
Littérature étrangère										0	1,5	1,5
Spécialité au choix	2	2	0	2 ⁶	2	0	2	1,5	- 0,5	3	3	0
Total enseignement	28	26	- 2	32,5	30,5	- 2	26,5	25	- 1,5	25,5	25	- 0,5
Accompagnement personnalisé	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2
Total horaire élèves	28	28	0	32,5	32,5	0	26,5	27	0,5	25,5	27	1,5

= Enseignement commun

5. En S : au choix entre Mathématiques, Physique-Chimie, SVT, Informatique et sciences du numérique

En ES : au choix entre Mathématiques, sciences sociales, économie approfondie

En L : Au choix entre Latin, grec, LV3, Droit et grands enjeux du monde contemporain

6. Facultatif.

Le projet de réforme du lycée du Ministre de l'Education nationale est *inacceptable*

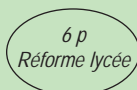
**Communiqué de presse SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SUD Education,
CGT Educ'action, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN
27 novembre 2009**

Les organisations syndicales de l'enseignement secondaire (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SUD Education, CGT Educ'action, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN) considèrent que les annonces sur la réforme du lycée faites par le ministre de l'Education nationale, le 19 novembre, ne sont pas acceptables :

- ▶ l'autonomie des établissements, pour l'utilisation de près d'un tiers de l'horaire professeur, va conduire au développement des inégalités et à la concurrence entre les disciplines, voire entre les établissements ;
- ▶ l'accompagnement personnalisé est mis en place par la réduction des horaires disciplinaires dispensés aux élèves ;
- ▶ l'enseignement des disciplines est dénaturé, en particulier pour celles qui figurent dans les enseignements d'exploration prévus en classe de seconde ;
- ▶ la mise en place d'un tronc commun en classe de première ne répond en rien à de réelles possibilités de changement de parcours pour les élèves, mais permettrait l'augmentation des effectifs dans les classes et la poursuite des suppressions de postes.

Ce projet ne répond absolument pas à la demande d'amélioration des conditions de travail des personnels et des conditions d'étude des élèves. Les organisations syndicales demandent au ministre de renoncer à ce projet et de ne pas le présenter au CSE (Conseil Supérieur de l'Education) le 10 décembre prochain comme il l'a annoncé. Elles lui demandent de reprendre les discussions sur d'autres bases.

Elles appellent les personnels à se réunir dans les établissements pour en débattre, ainsi qu'à rencontrer les parents d'élèves, les lycéens et leurs organisations. Les organisations syndicales se réuniront à nouveau le 3 décembre pour discuter des suites de leur action.



A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom.....Prénom.....

Adresse personnelle.....

Code postal.....Commune.....

Grade ou corps.....Discipline.....

Etablissement.....

Code postal.....Commune.....

Tél.....E-mail.....

CgtEduc'action AixMarseille 23 bd Nedelec, 13003 Marseille tél: 04 91 62 74 30 fax: 04 91 08 91 42
ursden.aixmle@wanadoo.fr site <http://cgteducaix.ouvaton.org/>

ADRESSES UTILES

Pour vous aider dans vos démarches, prenez contact avec **les mandatés**, **les élus CAPA CGT Educ' Action Aix Mlle.**

SDEN 13 : Nadine CASTELLANI LABRANCHE ☎ 04 91 62 74 30
e-mail : sdencgt13@wanadoo.fr

SDEN 84 : Patricia HERRERO & Emmanuel WIETZEL ☎ 06 11 62 89 86
e-mail : pherrero@club-internet.fr & sden.cgt84@gmail.com

SDEN 05 : Laurent BERAUD & Marie Laure GRANEREAU
☎ 04 92 51 40 06 e-mail: sdencgt05@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.cgt05.fr>

SDEN 04 Martine LE FUR
e-mail : malefur@orange.fr

INSPECTION ACADEMIQUE des Alpes de Haute - Provence
3 Av Plantas
04 800 DIGNE
☎ 04 92 31 16 51

INSPECTION ACADEMIQUE des Hautes Alpes
12 Av Maréchal Foch
05 010 GAP Cedex
☎ 04 92 52 22 86

INSPECTION ACADEMIQUE du Vaucluse
49 rue Thiers
84022 Avignon
☎ 04 90 82 99 76

UNSEN CGT

Case 549
263 Rue de Paris
93 515 MONTREUIL
☎ : 01 48 18 81 47
fax : 01 49 88 07 43
e-mail:
unsen@ferc.cgt.fr
site Internet :
<http://www.ferc.cgt.fr/>

**RESPONSABLES IUFM
AIX - MARSEILLE**

Joël GALIAY
☎ 06 15 87 90 42
joel.galiay@wanadoo.fr

1° degré : Jacques CANDAS
dipcandas@aol.com

INSPECTION ACADEMIQUE des Bouches du Rhône
28 Bd Charles Nédélec
13231 MARSEILLE
☎ 04 91 99 66 66

RECTORAT d'Aix Marseille
Place Lucien Paye
13100 AIX EN PROVENCE
☎ : 04 42 91 70 00
fax : 04 42 26 68 03

**MINISTERE DE
L'EDUCATION NATIONALE**

**110 rue de Grenelle
75 357 PARIS SP 07**

**tél. : 01 49 55 10 10
tél. : 01 55 55 10 10**



URSDEN FERC CGT

Bourse du Travail Benoît FRACHON
23 Bd Charles Nédélec
13 003 MARSEILLE
☎ 04 91 62 74 30

fax:

**Les dossiers syndicaux sont
à retourner à:**

Daniel CHARPIN

E-mail: ursden.aixmle@wanadoo.fr

☎ : 04 91 62 74 30

Site Internet : <http://>

www.cgteducaix.ouvaton.org

CDDP du Vaucluse
8, rue Frédéric Mistral

84000 AVIGNON

☎: 04 90 14 04 24

fax : 04 90 14 48 31

Mél :

cddp84@crdp-aix-marseille.fr

CDDP des Bouches du Rhône

31, Bd d'Athènes
13 001 MARSEILLE

☎: 04 91 14 13 49

fax : 04 91 67 55 00 &

19, rues des Gardians

13014 Marseille

☎: 04 91 67 90 56

fax : 04 91 67 55 00

Site Internet

www.crdp-aix-marseille.fr/cddp13

CDDP des Alpes de Haute Provence
22, avenue des Charrois

04000 DIGNE LES BAINS

☎: 04 92 36 61 23

fax : 04 92 32 09 29

Mél : cddp04@crdp-aix-marseille.fr

Contacts premier degré

Pour plus d'information

Site Sden-CGT13: <http://cgteducaix.ouvaton.org/>:

Nous contacter: sdencgt13@wanadoo.fr

ursden.aixmle@wanadoo.fr

☎ 04 91 62 74 30

premier degré: djpcandas@aol.com

☎ 04 42 40 09 29 ; 06 32 77 65 74

Le SDEN sur Gardanne :

Aline Fabre : ☎ 06.62.78.99.13

Natacha Bérard : ☎ 06.11.03.01.65

Le SDEN sur Arles :

Hélène Nicolas : ☎ 06.14.79.20.42

Le SDEN sur le vaucluse (84) :

Philippe Ferreira ☎ 06.71.06.93.30

Le SDEN sur les hautes Alpes (05) :

Christelle Garcia Delcourt ☎ 0

christelle.garciadelcourt@wanadoo.fr

N'hésitez pas à nous envoyer des informations, articles sur le premier degré

Permanences à l'IUFM :

BOURSE DU TRAVAIL CGT Aix-Provence

04 42 23 29 76 : tous les mardis de 17h00 à 19h00

SITE CANEBIERE : tous les mardis de 11h30 à 13h00

SITE AIX : les mercredis de 11h45 à 13h30

les jeudis de 12h30 à 14h00

SITE AVIGNON : les premiers jeudis de chaque mois de 11h00 à 13h00

SITE DIGNE : les troisièmes jeudis de chaque mois de 11h00 à 13h00

Contacts :

AIX

Joël Galiay: joel.galiay@wanadoo.fr

MARSEILLE:

Emmanuel Arvois: manu-deux@wanadoo.fr

Christian Zariquiegui: Christianzariquiegui@wanadoo.fr

MARSEILLE, AVIGNON, DIGNE:

Jacques Candas: djpcandas@aol.com (premier degré)

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

Nom (Mme, Melle, M.).....

Prénom

Adresse personnelle

Code postal Ville.....

Tél. e-mail.....

Corps

Codepostal.....

Ville.....

CgtEduc'action Aix Marseille - CgtEduc'action13, Bourse Benoît Frachon, 23 bd Nedelec, 13003 Marseille

Tél : 04.91.62.74.30 - fax: 04 91 08 91 42 - e-mail:ursden.aixmle@wanadoo.fr- sdencgt13@wanadoo.fr

site: <http://cgteducaix.ouvaton.org/>